

7 SENTIER DU MOULIN L'ABBÉ

9 km 2h30

Tourons naturels...

Ce parcours vous plonge au cœur du bocage Boulonnais où les fraîches prairies côtoient les haies fleuries fournissant le gîte et le couvert à de nombreux insectes : messagers, fauvettes, troglodytes, ... Insectes pollinisateurs du monde entier. Au début du sentier, vous aurez peut-être la chance d'apercevoir un chevreuil et sa famille pâturant tranquillement l'herbe tendre.

L'histoire n'est pas en reste dans ce secteur, avec la chapelle du Mont Lambert dessinée par l'architecte local Graux-Sammer au XIII^e siècle, le château d'Huplandre datant du XVIII^e, Macquinghen et son château d'Orté ainsi que les anciennes carrières d'où étaient extraites la pierre de Bainchun.

1. Chevreuil
2. Château d'Huplandre
3. Chapelle du Mont Lambert
4. Bocage boulonnais.

Pour la petite histoire

Ce parcours vous mènera vers le Moulin l'Abbé, l'une des fermes les plus anciennes du Boulonnais. Vous admirerez les ruines de l'ancien moulin à vent, au dessus de la porte duquel on aperçoit encore une sculpture représentant Notre-Dame de Boulogne sur sa barque poussée par deux anges.

Balades et Randonnées pédestres



Sentier du Moulin de l'Abbé

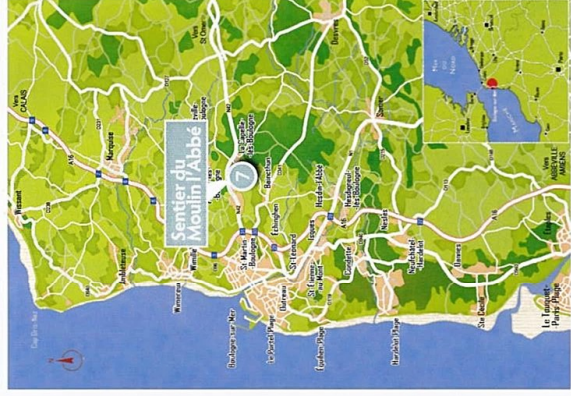


Départ Saint-Martin-Boulogne

9 km 2h30

Niveau moyen

Le Boulonnais



Commune de départ : Saint-Martin-Boulogne

Stationnement et accès au sentier :
Parking Espace Emile Ducrocq - Mont-Lambert
Saint-Martin-Boulogne

Coordonnées GPS :
Latitude : 50.717 - Longitude : 1.657

Infos pratiques :
Communauté d'agglomération du Boulonnais
1, boulevard du bassin Napoléon - BP 755 - 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél. : 00 330321.10.36.30
www.tourisme-boulonnais.fr/balade



Descriptif du parcours

Départ de l'Espace Emile Ducrocq au Mont Lambert.

- 1 Prendre à gauche en direction de Bainchun sur 100 m, puis traverser la D341. Emprunter en face la petite allée qui mène à l'église du Mont Lambert. Contourner celle-ci par la gauche et prendre l'escalier qui descend sur la rue Balin. Tourner à droite.
- 2 Au carrefour, descendre l'impasse sur votre gauche. Emprunter le chemin ombragé, puis ouvert qui descend jusqu'au chemin du lot.
- 3 Tourner à gauche sur 100 m puis prendre ensuite à droite le chemin qui remonte vers la prairie de Moulin l'Abbé. Avant d'entrer dans la ferme, tourner à gauche et monter le chemin.
- 4 Continuer tout droit. Longer les plaques sur la droite, au bout prendre à gauche et suivre tout droit vers la rue du Moulin l'Abbé. Après 300 m, prendre le chemin sur votre gauche. Au bout du chemin à droite. Emprunter la piste cyclable et poursuivre en direction de la Chapelle du Mont Lambert. On passe devant le château d'Huplandre (sur la gauche).
- 5 Franchir le panneau d'entrée de ville « La Capelle » et entrer

dans la résidence Huplandre à droite. Au bout de la résidence prendre à droite. Continuer tout droit, franchir une barrière et à l'intersection, prendre à gauche en descendant vers le ruisseau de la Corette puis remonter vers Macquinghen. Vous débouchez sur la D234.

Attention à la circulation !
Prendre à droite sur 500 m.

Attention au croisement avec le sentier de la pierre de Bainchun !

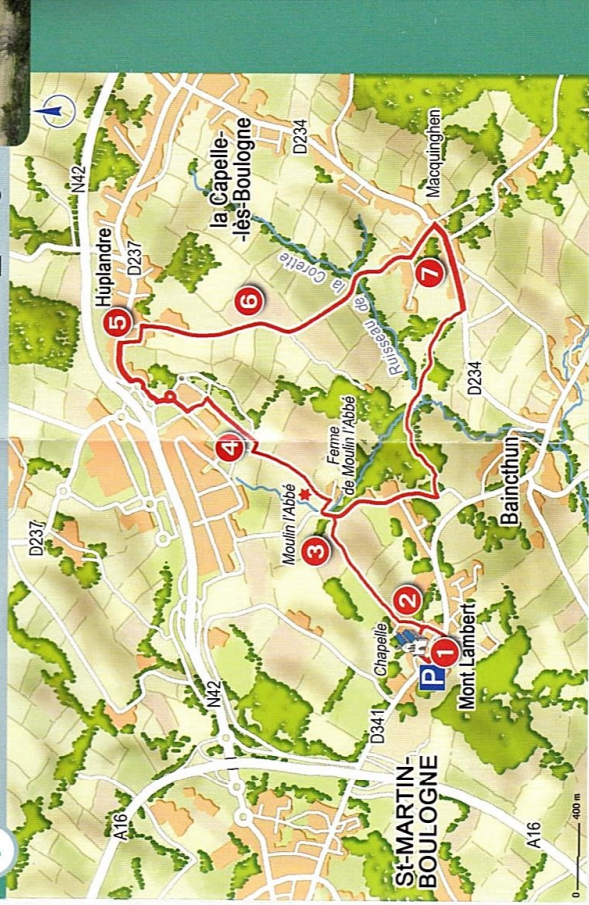
Continuer tout droit sans traverser la route. Après 300 m, prendre à droite et descendre le chemin en terre. Franchir une chicane puis traverser le pont au dessus du ruisseau de la Corette et remonter le sentier.

A l'intersection avec la route, prendre à droite. A l'intersection suivante continuer tout droit. Prendre ensuite sur la gauche, le sentier emprunté à l'aller en direction du Mont-Lambert.

En haut du sentier, prendre la route à gauche, déboucher sur la D341 et sur la droite regagner le parking de départ.

7 SENTIER DU MOULIN L'ABBÉ

9 km 2h30



Ballisage :
Des fiches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.

Continuité d'itinéraire
Mauvaise direction

Changement de direction

Équipement nécessaire :
Chaussures de marche et jumelles.

- Ne quitter pas les sentiers balisés et éviter les zones sensibles aux incendies, aux agriculteurs et des forestiers.
- Protéger la faune, la flore et l'environnement, emportez vos déchets.
- Respecter la signalisation ainsi que les aménagements en lacune de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (conditions météo, travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.

SERVICES DE PROXIMITÉ :

Mairie de Saint-Martin-Boulogne
31, route de St-Omer
Tél. : 00 33(0)321.32.84.84

Boulangerie et commerce au Mont Lambert.

